



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

**AVIS N° 15/2022
du 24 octobre 2022**

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif au renouvellement de la concession pour le service luxembourgeois
par satellite « Skylink 7 » (version tchèque et slovaque) de la s.à r.l. Canal+
Luxembourg**

Par courriel du 5 octobre 2022, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel concernant le renouvellement de la concession pour le service luxembourgeois par satellite « Skylink 7 » (version tchèque et slovaque) délivrée à la s.à r.l. Canal+ Luxembourg, venant à expiration au 31 décembre 2022.

Le Conseil prend acte de ce qu'il ressort des informations du dossier soumis que le programme sera diffusé à travers un seul flux vidéo et un seul flux audio, qui sera tenu alternativement en langue tchèque et slovaque.

Par ailleurs, l'Autorité relève ses décisions ayant trait à une sanction en relation avec le non-respect des dispositions légales, réglementaires ou ressortissant du cahier des charges du service « Skylink 7 » (version tchèque) par le fournisseur de service :

- D027/2021-P002/2021 du 18 octobre 2021 : violation des règles sur la protection des mineurs ;
- D028/2021-P003/2021 du 18 octobre 2021 : violation des règles sur la protection des mineurs.

Les problèmes rencontrés ne justifient pas aux yeux de l'Autorité un refus du renouvellement.

L'Autorité n'a pas non plus relevé d'autres obstacles qui seraient de nature à s'opposer au renouvellement de la concession.



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 24 octobre 2022 par :

Thierry Hoscheit, président

Valérie Dupong, membre

Marc Glesener, membre

Claude Wolf, membre

Luc Weitzel, membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président